

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

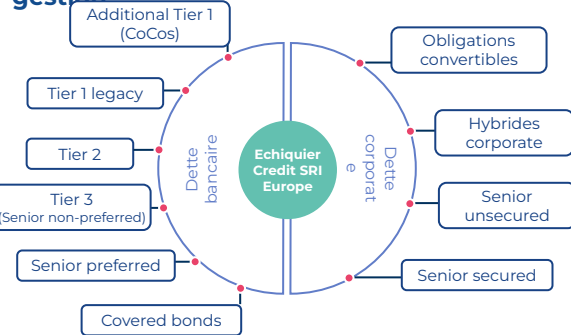
Echiquier Credit SRI Europe est un fonds de sélection d'obligations principalement investi en dettes d'entreprises privées et financières majoritairement de la zone euro présentant les caractéristiques suivantes :

- ♦ Exposition en *High Yield* (notation inférieure à BBB-) ou non notées ≤ 40 % du fonds
- ♦ Tout type de séniorité

Objectif de gestion

L'objectif d'Echiquier Credit SRI Europe est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à son indice. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante, selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ».

La sélection des meilleurs profils rendement-risque selon l'équipe de gestion



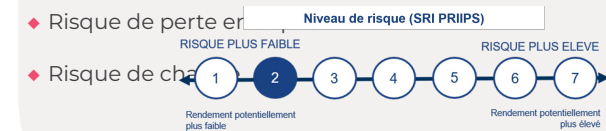
Fonds de sélection d'obligations labellisé ISR principalement investi en dettes corporate et financières majoritairement de la zone euro

Echiquier Credit SRI Europe en bref

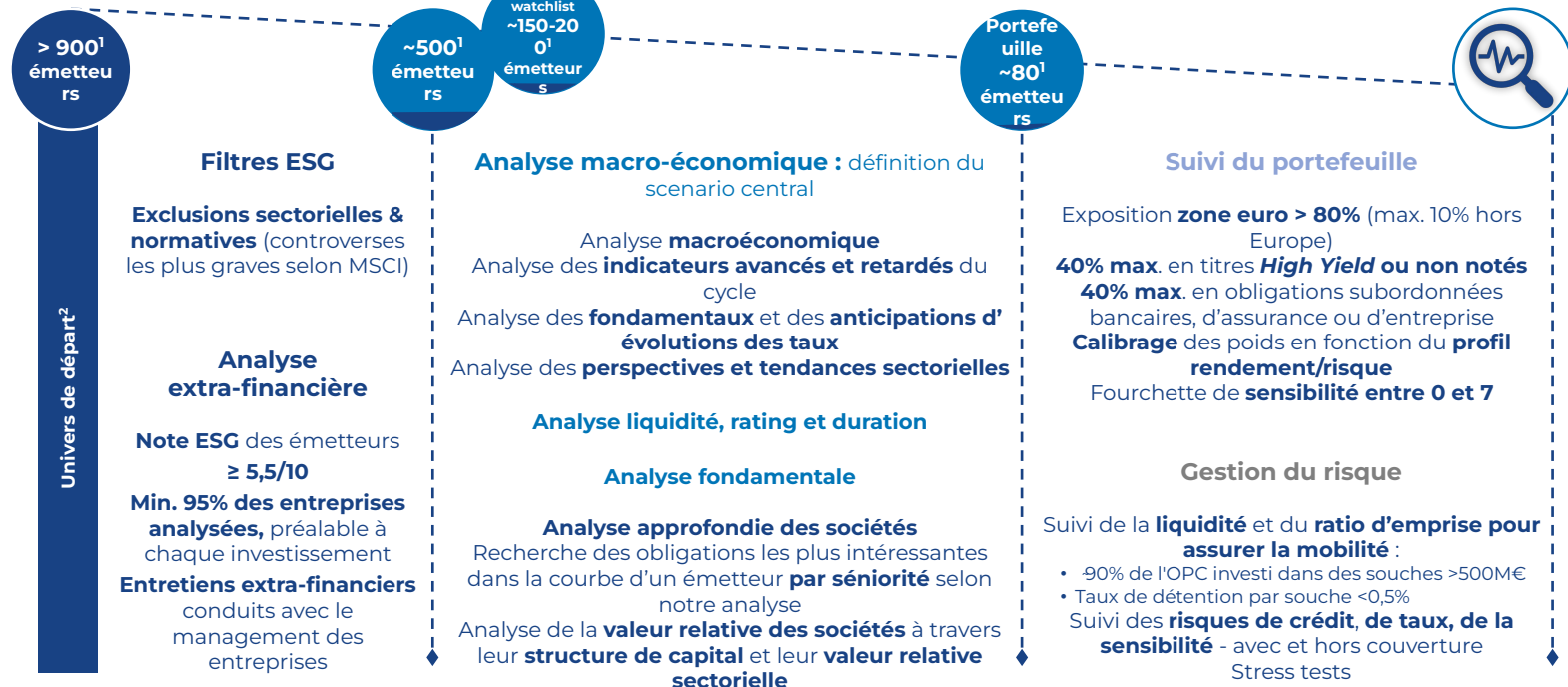
- ♦ Un fonds d'obligations principalement *corporate* avec une exposition maximale de 40 % au *high yield* et non noté
- ♦ Une diversification des sources de performance grâce à un large éventail de titres à notre disposition
- ♦ Une gestion active de l'exposition aux taux : flexibilité dans la gestion de la durée et recours à des stratégies de couverture en fonction des conditions de marché
- ♦ Le savoir-faire de sélection d'entreprises de La Financière de l'Échiquier appliqué aux titres obligataires

Principaux risques du fonds

- ♦ Risque de gestion discrétionnaire
- ♦ Risque de taux
- ♦ Risque de crédit



Le processus d'investissement²



Les informations relatives au processus sont fournies à titre indicatif et ne sont pas des contraintes mentionnées dans le prospectus et notamment : 1. Cette estimation peut évoluer dans le temps et n'est pas une donnée prospectus. 2. Les filtres quantitatifs appliqués à l'univers d'investissement et mentionnés peuvent évoluer dans le temps. 3. Avec dérogations éventuelles pour certaines valeurs pour les fonds d'intégration ESG, avec l'aval du Comité Ethique. Aucune valeur n'est actuellement concernée par une dérogation.

L'équipe de gestion



Matthieu Durandeu

Gérant / Analyste senior



Malick Donval

Analyste

Plus d'informations sur la composition de l'équipe et la société de gestion, disponibles sur le site internet de la société www.lfde.com. Tocqueville Finance a été absorbée par La Financière de l'Echiquier le 1er avril 2024. L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer dans le temps.

Investisseur responsable depuis 1991

- ◆ Pionnier de la gestion cotée à impact depuis 2017
- ◆ Des méthodologies propriétaires robustes et exigeantes (ESG, GREaT, ODD, climat et biodiversité, accès à la santé...)
- ◆ Une fondation à impact social positif
- ◆ L'éducation et la pédagogie au cœur de notre démarche

Pour plus d'informations sur l'approche extra-financière

Le label « Investissement Socialement Responsable » (ISR) soutenu par les pouvoirs publics a été attribué pour une durée de trois ans. Créé par le ministère des Finances et des comptes publics, ce label est gage de la robustesse du processus d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des fonds. La décision d'investir dans le fonds promu ne doit pas uniquement s'appuyer sur son approche extra-financière et doit tenir compte de toutes les autres caractéristiques du fonds, tels que décrites dans son prospectus.

Caractéristiques générales

Forme juridique	Compartment de SICAV de droit français	Cut-off - Jour de règlement / livraison	J - 12h00 / J+2
Article SFDR	Article 8	Fréquence de valorisation et devise de cotation	Quotidienne (Euro)
Indice de référence	IBOXX EUR CORP 3-5 ANS	Commissions de souscription TTC max. non acquises	
Dépositaire et valorisateur	BNP Paribas SA - Société Générale	Commissions de rachat TTC max. non acquises	-
		Durée min. de placement recommandée	2 ans

	Date de création	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription	Frais de gestion annuels TTC max	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Coûts de transaction	Commission de surperformance
Action A	20/07/2007	FR0010491803	Tous souscripteurs	0 €	1,000%	1,010%	0,320%	-
Action I	12/05/2014	FR0011829050	Réservée aux investisseurs institutionnels	1000000 €	0,600%	0,610%	0,320%	-
Action G	01/12/2017	FR0013286614	Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers	0 €	0,800%	0,810%	0,320%	-
Action IXL	13/02/2024	FR001400N3D6	Réservée aux investisseurs institutionnels	30000000 €	0,400%	0,400%	0,390%	-

Avant d'investir (données au 30/11/2024)

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'investissement est réalisé dans les actions ou parts de l'OPC et non dans les titres sous-jacents (actions, titres de créances, instruments dérivés, OPC) qui composent le portefeuille de l'OPC.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les parts/actions présentées pourraient ne pas être ouvertes à la commercialisation dans son pays. Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel pour plus d'informations. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de nos fonds, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponibles sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits et également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com. Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Cette communication commerciale, destinée à des investisseurs professionnels ou à des intermédiaires financiers, ne présente pas de caractère contractuel. Elle ne peut être remise à des investisseurs non professionnels qu'avec l'accord préalable de La Financière de l'Echiquier. Ces informations et ce document ne sont pas constitutifs d'un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Elles sont fournies à partir des meilleurs sources en notre possession.

